Image not found or type unknown

Jeune diplômé, mon titre de séjour étudiant expire bientôt

Par **silvio**, le **27/10/2009** à **13:34**

Bonjour,

Je suis de nationalité hondurienne, je viens d'obtenir récemment mon diplôme dans une école d'ingénieurs. Je cherche du travail en France depuis le mois de juin. Cependant mon titre de séjour expire le 15 novembre, et je n'ai pas pu faire à temps une démarche visant à le prolonger d'encore 6 mois, et je n'ai pas pu non plus me réinscrire à l'université.

Dans ce cas-là, j'aimerais connaître quelles pourraient être mes options si je ne réussis pas à être embauché avant le 15 novembre. Est-ce que je peux avoir droit à un titre de séjour étudiant si je m'inscris à des cours du soir (genre CNAM) ? De même, j'aimerais savoir si je peux viser tout type d'activité rémunérée, ou si celle-ci doit être en adéquation avec mon diplôme.

Je vous remercie par avance de votre réponse,

Bonne journée.

Par **Thompson**, le **04/11/2020** à **12:48**

Discutez avec les services d'orientation professionnelle / recrutement sur le campus de votre école et passez par eux. La chose la plus difficile dans l'obtention d'un emploi sans expérience est de se faire remarquer / interviewer. Le recrutement sur le campus de votre école résout cela avec des entretiens garantis, ou à tout le moins, beaucoup moins de concurrence.

https://buyessays.onl

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés